

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 18 JUIN 2020**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Lionel DUPARAY est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Modalités de vote et de tenue du conseil à distance Le conseil décide : - D'approuver les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin décrites dans la présente délibération pour la tenue des conseils de communauté à distance. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Délibération sur la délégation consentie au Président par l'ordonnance du 1er avril 2020 Le conseil décide : - De prendre acte des décisions prises sur le fondement de l'article 1^{er} II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération ; - De ne pas modifier et de ne pas mettre un terme à la délégation autorisée par l'article précité ; - De ne pas réformer les décisions prises ; - De confirmer que Monsieur le Président peut exercer, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales pendant toute la durée de l'état d'urgence ; - Précise que pendant toute cette durée, les décisions prises seront communiquées aux membres du conseil par courriel et que le Président en rendra compte à chaque séance du conseil de communauté. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Création d'une prime exceptionnelle liée au Covid-19 Le conseil décide : - D'approuver la création d'une prime exceptionnelle « Covid » selon les modalités suivantes : montant forfaitaire de 26 euros par jour de présence physique au profit des agents de catégorie B et C, pendant la période allant du 17 mars au 10 mai 2020 inclus. Un plancher de 52 euros sera appliqué pour tout agent ayant été présent moins de 2 jours, - De prévoir cette dépense sur le budget principal – chapitre 012.	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 70 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales jusqu'au 30 mars 2020 Le conseil décide de prendre acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales jusqu'au 30 mars 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Compte de gestion 2019 - Vote (pour tous les budgets) Le conseil décide : - D'adopter le compte de gestion 2019. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 votants (dont 3 pouvoirs)	Hervé MAZUREK

	Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget Principal - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget principal. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe eau potable. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe Assainissement collectif - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif. Adopté : OUI	Hervé MAZUREK

	Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Ecomusée. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Transports. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2019 Le conseil décide : - D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement non collectif.	Hervé MAZUREK

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	Affectation des résultats 2019 (pour tous les budgets) Le conseil décide : - Décide d'affecter les résultats de la manière suivante : • Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 10 357 554,90 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 2 392 872,76 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 964 682,14 €. • Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 348 051,67 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 725 839,01 € et le solde affecté au compte 1068 pour 2 622 212,66 €. • Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 895 739,09 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 559 828,73 € et le solde affecté au compte 1068 pour 335 910,36 €. • Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 108 816,77 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté • Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 1 237 517,57 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté. • Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 178 642,87 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 145 766,30 € et le solde affecté au compte 1068 pour 32 876,57 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 5 pouvoirs)	Hervé MAZUREK

	Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	Budget Principal - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	Budget annexe Assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12	Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget écomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13	Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14	Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement non collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU- i) ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat(PLH) - Suppression de la ZAC des Prés - Le Creusot Le conseil décide : - D'approuver la demande de suppression de la ZAC des Prés au Creusot, - D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment d'en proposer la suppression à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-i) ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat(PLH) - Approbation Le conseil décide : - D'approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de PLUi.H arrêté ; - De mettre à jour les servitudes d'utilité publiques conformément aux arrêtés préfectoraux suivants et d'annexer les documents afférents au PLUi.H : • Arrêté préfectoral n°71-2019-11-05-004 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT gaz dans le département de Saône-et-Loire et ses annexes; • Arrêté préfectoral n°R27-2016-04-07-014 portant inscription conservatoire au titre des monuments historiques en totalité du monument aux morts de la ville de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) ;	Frédérique LEMOINE

	• Arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux de prélèvement en vue de la dérivation d'eaux superficielles au titre de l'article L.215-3 du code de l'environnement et portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection et les servitudes afférentes au titre des articles L.1231-1 à L.1321-10 du code de la santé publique ; et d'annexer les documents afférents au PLUi.H ; - De demander à Monsieur le Préfet d'abroger les cartes communales en vigueur sur le territoire couvert par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi.H) Il s'agit des cartes communales des communes de Essertenne, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Morey, Saint-Firmin, Marigny ; - D'approuver le document de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCoT, tel qu'il est annexé à la présente ; - D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ; - De préciser que le dossier du PLUi.H, auquel sera annexé le zonage d'assainissement communautaire, sera tenu à la disposition du public durant un mois au siège de la communauté urbaine Creusot-Montceau et dans les mairies de ses communes-membres, aux jours et heures d'ouverture habituels ; - De préciser que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres concernées pendant un délai d'un mois ; - De préciser que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole ; - De publier la délibération au recueil des actes administratifs ; - D'indiquer que la présente délibération produira ses effets juridiques dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire,	
--	---	--

	à compter de la prise en compte de ces modifications. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-3	Mise à jour du Droit de Prémption Urbain (DPU) communautaire Le conseil décide : - D'instituer un droit de préemption urbain au bénéfice de la CUCM sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées sur les communes qui étaient précédemment soumises à une Carte Communale ou au Règlement National d'Urbanisme, à savoir : Charmoy, Marigny, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Morey, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Essertenne et Saint-Micaud. - Conformément aux articles R 211-1, 211-2 et 211-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, pendant un mois, l'objet d'un affichage dans les 34 mairies de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et au siège de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et d'une mention dans le journal de Saône-et-Loire et dans le journal de l'exploitant agricole. - Conformément à l'article R211-3, une copie de la délibération sera adressée également : • au Directeur Départemental des Finances Publiques • au Conseil supérieur du Notariat • à la Chambre départementale des Notaires • aux Barreaux et aux Greffes des Tribunaux de Grande Instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																				
V-1	Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2020 Le conseil décide : - D'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la communauté urbaine, - D'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, des sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville : <u>Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coordination de la clause sociale dans les marchés publics</td><td>AgIRE</td><td>6 000</td></tr> <tr> <td>Guichet emploi insertion</td><td>Régie des Q. BM</td><td>1 000</td></tr> <tr> <td>Guichet emploi insertion</td><td>Régie de T. Nord</td><td>1 000</td></tr> <tr> <td>Image de soi : communication verbale et non verbale</td><td>APOR</td><td>4 500</td></tr> <tr> <td>Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion</td><td>AgIRE</td><td>4 000</td></tr> </tbody> </table> <u>Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projet d'insertion par le sport</td><td>Creusot Défi 2000</td><td>2 000</td></tr> <tr> <td>Parcours mobilité</td><td>AgIRE</td><td>2 000</td></tr> <tr> <td>Maison du vélo itinérante</td><td>Mines de rayon</td><td>1 200</td></tr> </tbody> </table> <u>Actions d'éducation et de prévention santé</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</td><td>Pause-Café</td><td>2 000</td></tr> </tbody> </table>	Actions	Porteurs	CUCM	Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	6 000	Guichet emploi insertion	Régie des Q. BM	1 000	Guichet emploi insertion	Régie de T. Nord	1 000	Image de soi : communication verbale et non verbale	APOR	4 500	Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion	AgIRE	4 000	Actions	Porteurs	CUCM	Projet d'insertion par le sport	Creusot Défi 2000	2 000	Parcours mobilité	AgIRE	2 000	Maison du vélo itinérante	Mines de rayon	1 200	Actions	Porteurs	CUCM	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2 000	Evelyne COUILLEROT
Actions	Porteurs	CUCM																																				
Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	6 000																																				
Guichet emploi insertion	Régie des Q. BM	1 000																																				
Guichet emploi insertion	Régie de T. Nord	1 000																																				
Image de soi : communication verbale et non verbale	APOR	4 500																																				
Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion	AgIRE	4 000																																				
Actions	Porteurs	CUCM																																				
Projet d'insertion par le sport	Creusot Défi 2000	2 000																																				
Parcours mobilité	AgIRE	2 000																																				
Maison du vélo itinérante	Mines de rayon	1 200																																				
Actions	Porteurs	CUCM																																				
Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2 000																																				

Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :

Actions	Porteurs	CUCM
Mon quartier à bras le corps	Zone Lutte Torcy	2 000
Faciliter la pratique et corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires	Lutte et forme Montceau	2 000
Développement du judo au sein des QPV	Alliance dojo 71	2 000
Rugby flag quartiers	COCB	1 300
Hand'Ecol'Eau	CTM Handball	2 000
Démocratiser l'accès à l'art et à la culture	L'arc Scène nationale	2 000

Adopté : OUI

Nombre de votants : 53 votants (dont 3 pouvoirs)

Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, Mme Pascale FALLOURD, M. Sébastien GANE, M. Hervé MAZUREK, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, Mme Catherine MATRAT, M. Michel TRAMOY, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PIGEAU, Mme Chantal LEBEAU, M. Jean-Yves VERNOCHE, Mme Paulette MATRAY, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PRIET, M. Jérémy PINTO intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	Musée de l'Homme et de l'Industrie et Villa Perrusson - Gratuité Le conseil décide : - D'adopter l'instauration de la gratuité permettant l'accès libre au Musée de l'Homme et de l'Industrie et à la Villa Perrusson durant l'ouverture partielle du mois de juin 2020 ; - D'autoriser Monsieur le président à reconduire la gratuité selon l'évolution du contexte de crise sanitaire et économique pour les mois de Juillet et Août 2020, le cas échéant ; - D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite de	Philippe BAUMEL

	partenariat liant l'Ecomusée Creusot Montceau à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot Montceau et à l'Académie François Bourdon. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																
V-3	Tarifs des nouveaux produits des boutiques du Musée de l'Homme et de l'Industrie et de la Villa Perrusson	Philippe BAUMEL																																
	Le conseil décide :																																	
	- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du Musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique de la Villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :																																	
	<table><tr><th>Désignations</th><th>Prix de vente</th></tr><tr><td>Ouvrages</td><td></td></tr><tr><td>"Visiter et Comprendre -Ecomusée Creusot Montceau"</td><td>23 €</td></tr><tr><td>Coloriage Train</td><td>3 €</td></tr><tr><td>Gommettes Animaux jardins</td><td>6,90 €</td></tr><tr><td>Juliette jardine</td><td>5,50 €</td></tr><tr><td>Comptines du jardin</td><td>4 €</td></tr><tr><td>Autocollants animaux jardin</td><td>5 €</td></tr><tr><td>Livre-puzzle Au jardin</td><td>8,90 €</td></tr><tr><td>Produits dérivés</td><td></td></tr><tr><td>Timbres</td><td>0,88 €</td></tr><tr><td>Xylogravures Locomotive</td><td>16 €</td></tr><tr><td>Stylos Ecomusée Creusot-Montceau</td><td>2,50 €</td></tr><tr><td>Sachet de graines</td><td>4 €</td></tr><tr><td>Set de crayons de couleur</td><td>3,50 €</td></tr><tr><td>Mug Villa Perrusson</td><td>7 €</td></tr></table>		Désignations	Prix de vente	Ouvrages		"Visiter et Comprendre -Ecomusée Creusot Montceau"	23 €	Coloriage Train	3 €	Gommettes Animaux jardins	6,90 €	Juliette jardine	5,50 €	Comptines du jardin	4 €	Autocollants animaux jardin	5 €	Livre-puzzle Au jardin	8,90 €	Produits dérivés		Timbres	0,88 €	Xylogravures Locomotive	16 €	Stylos Ecomusée Creusot-Montceau	2,50 €	Sachet de graines	4 €	Set de crayons de couleur	3,50 €	Mug Villa Perrusson	7 €
	Désignations		Prix de vente																															
	Ouvrages																																	
	"Visiter et Comprendre -Ecomusée Creusot Montceau"		23 €																															
	Coloriage Train		3 €																															
	Gommettes Animaux jardins		6,90 €																															
	Juliette jardine		5,50 €																															
	Comptines du jardin		4 €																															
	Autocollants animaux jardin		5 €																															
	Livre-puzzle Au jardin		8,90 €																															
	Produits dérivés																																	
	Timbres		0,88 €																															
	Xylogravures Locomotive		16 €																															
	Stylos Ecomusée Creusot-Montceau		2,50 €																															
	Sachet de graines		4 €																															
Set de crayons de couleur	3,50 €																																	
Mug Villa Perrusson	7 €																																	
Adopté : OUI																																		
Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs)																																		
Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.																																		

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																																																																									
V-4	Tarifs pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Ecomusée Creusot Montceau à des tiers Le conseil décide : - D'adopter les tarifs pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Ecomusée Creusot Montceau à des tiers, tels que mentionnés ci-après : Edition de livres : tarifs pour la reproduction d'une image <table><tr><th colspan="6">édition papier seule ou papier et numérique</th><th colspan="2">édition numérique seule</th></tr><tr><th colspan="6">tarifs proposés en fonction tirage</th><th colspan="2"></th></tr><tr><th></th><th>inférieur / égal à 500</th><th>501 à 2500</th><th>2501 à 5000</th><th>5001 à 15000</th><th>15001 et plus</th><th>diffusion public restreint</th><th>diffusion grand public</th></tr><tr><td>1/8 page</td><td rowspan="7">10 €</td><td rowspan="2">15 €</td><td rowspan="2">25 €</td><td rowspan="2">50 €</td><td>95 €</td><td rowspan="2">15 €</td><td rowspan="2">50 €</td></tr><tr><td>1/4 page</td><td>105 €</td></tr><tr><td>1/2 page</td><td rowspan="2">20 €</td><td rowspan="2">30 €</td><td rowspan="2">60 €</td><td>110 €</td><td rowspan="2">20 €</td><td rowspan="2">60 €</td></tr><tr><td>3/4 page</td><td>117 €</td></tr><tr><td>pleine page</td><td rowspan="3">25 €</td><td rowspan="3">50 €</td><td rowspan="3">95 €</td><td>120 €</td><td>30 €</td><td rowspan="3">95 €</td></tr><tr><td>double page</td><td>170 €</td><td>35 €</td></tr><tr><td>4è de couverture</td><td>170 €</td><td>45 €</td></tr><tr><td>1è de couverture</td><td>30 €</td><td>70 €</td><td>120 €</td><td>250 €</td><td>50 €</td><td>120 €</td></tr></table> Utilisation d'une image dans un film : tarifs pour la reproduction d'une image <table><tr><td>support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)</td><td>25 €</td></tr><tr><td>support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)</td><td>50 €</td></tr><tr><td>support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)</td><td>95 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint</td><td>25 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public</td><td>95 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité</td><td>15 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité</td><td>gratuit</td></tr><tr><td>diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant</td><td>95 €</td></tr></table> Utilisation de documents audio : coût par minute utile <table><tr><td>support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)</td><td>15 €</td></tr><tr><td>support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)</td><td>30 €</td></tr><tr><td>support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)</td><td>50 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint</td><td>15 €</td></tr><tr><td>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public</td><td>50 €</td></tr></table>	édition papier seule ou papier et numérique						édition numérique seule		tarifs proposés en fonction tirage									inférieur / égal à 500	501 à 2500	2501 à 5000	5001 à 15000	15001 et plus	diffusion public restreint	diffusion grand public	1/8 page	10 €	15 €	25 €	50 €	95 €	15 €	50 €	1/4 page	105 €	1/2 page	20 €	30 €	60 €	110 €	20 €	60 €	3/4 page	117 €	pleine page	25 €	50 €	95 €	120 €	30 €	95 €	double page	170 €	35 €	4è de couverture	170 €	45 €	1è de couverture	30 €	70 €	120 €	250 €	50 €	120 €	support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	25 €	support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	50 €	support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	95 €	diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	25 €	diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	95 €	diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité	15 €	diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité	gratuit	diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant	95 €	support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	15 €	support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	30 €	support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	50 €	diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	15 €	diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	50 €	Philippe BAUMEL
	édition papier seule ou papier et numérique						édition numérique seule																																																																																				
	tarifs proposés en fonction tirage																																																																																										
		inférieur / égal à 500	501 à 2500	2501 à 5000	5001 à 15000	15001 et plus	diffusion public restreint	diffusion grand public																																																																																			
	1/8 page	10 €	15 €	25 €	50 €	95 €	15 €	50 €																																																																																			
	1/4 page					105 €																																																																																					
	1/2 page		20 €	30 €	60 €	110 €	20 €	60 €																																																																																			
	3/4 page					117 €																																																																																					
	pleine page		25 €	50 €	95 €	120 €	30 €	95 €																																																																																			
	double page					170 €	35 €																																																																																				
4è de couverture	170 €					45 €																																																																																					
1è de couverture	30 €	70 €	120 €	250 €	50 €	120 €																																																																																					
support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	25 €																																																																																										
support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	50 €																																																																																										
support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	95 €																																																																																										
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	25 €																																																																																										
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	95 €																																																																																										
diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité	15 €																																																																																										
diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité	gratuit																																																																																										
diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant	95 €																																																																																										
support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	15 €																																																																																										
support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	30 €																																																																																										
support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	50 €																																																																																										
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	15 €																																																																																										
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	50 €																																																																																										

diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité	10 €
diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité	gratuit
diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant	50 €

Utilisation de documents audiovisuels : coût par minute utile

support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	75 €
support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	120 €
support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	230 €
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	75 €
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	230 €
diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité	40 €
diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité	gratuit
diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant	230 €

Cas de gratuité :

- Utilisation non commerciale de l'image, du son ou de la vidéo (ouvrage distribué gratuitement, reproduction dans une exposition...)
- Publication générant de la publicité pour l'Ecomusée ou la Communauté urbaine
- Demandes des partenaires directs
- Demandes des structures muséales
- Demandes de structures à but scientifique (universités...) dans le cadre des missions du musée

Concernant les crédits, est proposée la mention suivante : « © Ecomusée Creusot Montceau / (nom du photographe) », qui viendrait remplacer celle utilisée actuellement : « © CUCM, service Ecomusée, cliché (nom du photographe) ».

Adopté : OUI

Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs)

Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	Services publics assainissement - Approbation du zonage d'assainissement collectif et non collectif Le conseil décide : – D'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées précisant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif sur le périmètre de compétence de la communauté urbaine. Adopté : OUI Nombre de votants : 67 votants (dont 5 pouvoirs) Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.	Sylvie LECOEUR

La séance est levée à 21h55.

Le président,
David MARTI



